

ABONNEMENT

Un an... 30 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10

On s'abonne :

A SAUMUR, chez tous les Libraires.
A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33;
A EWIG, Rue Fléchet, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions...

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

On s'abonne :

A PARIS, Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Cie, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

7 Août 1880.

Chronique générale.

C'est le 10 août que l'empereur Guillaume doit se rendre à Ischl, pour conférer avec l'empereur François-Joseph.

Le prince Charles de Roumanie et le prince Milan de Serbie ont rendez-vous dans la même ville pour y voir les deux souverains.

Il n'y a pas à douter que cette entrevue ait pour objet une entente commune, en prévision des événements orientaux.

On prête à l'Allemagne la même politique, ce qui est naturel, puisqu'elle est en ce moment l'alliée de l'Autriche-Hongrie dans la question d'Orient.

Reste à savoir si l'empereur François-Joseph entrera complètement dans les vues de l'empereur Guillaume.

Quant à la Grèce, il est à croire qu'aucun des deux souverains ne tient à prendre parti pour elle.

ambitions qui n'ont été excitées que par le gouvernement français, et que l'Angleterre elle-même ne feint d'appuyer que pour faire servir la France à ses propres intérêts.

A mesure que le temps s'écoule et que les événements se dessinent, la faute de notre diplomatie apparaît plus clairement.

Les journaux font de nombreux commentaires sur la note du Journal officiel annonçant que M. de Bacourt, secrétaire d'ambassade de 2e classe, a été désigné pour remplir par intérim les fonctions de premier secrétaire de l'ambassade de la République française près le Saint-Siège.

Depuis quelque temps, on connaissait à Rome l'intention qu'avait M. Desprez de prendre un congé.

On a dit que le départ de M. Desprez était le premier pas dans une voie qui devait mener à la rupture complète des rapports diplomatiques entre le gouvernement de la République et le Vatican.

Le gouvernement de la République a sans doute entrevu la possibilité d'une rupture avec le Vatican, et peut-être en marque-t-il la première étape.

ment rapprocher de cette résolution le départ de M. Desprez. Notre ambassadeur aurait encore de meilleures raisons que celles de M. de Freycinet pour s'éloigner de son poste.

Nous ne pouvons répondre à ces questions, mais nous devons constater qu'elles sont posées.

Les Tablettes d'un Spectateur, qui ont donné au départ de M. Desprez le caractère d'une rupture diplomatique, maintiennent leur affirmation; le Temps, au contraire, déclare que M. Desprez reprendra son poste dans trois semaines.

Nous pensons que, dans les circonstances actuelles, le départ de M. Desprez ne laisse pas de être l'indice d'une situation qui peut prendre une extrême gravité.

Le Voltaire publie les informations suivantes :

« Nous pouvons affirmer, malgré les démentis de quelques journaux, que la retraite de M. de Saint-Vallier est décidée et qu'elle se produira vers les premiers jours du mois de septembre.

Il est probable que notre ambassadeur à Berlin acceptera l'invitation que l'empereur d'Allemagne lui a adressée de l'accompagner à Baden-Baden.

Le choix du successeur du comte de Saint-Vallier n'est pas encore arrêté; on parle de M. de Courcel, directeur politique au ministère des affaires étrangères.

Pour le poste de ministre de France à Athènes, il est question de M. C. Barrère, présentement délégué à la commission européenne du Danube.

Nous laissons, bien entendu, au Voltaire la responsabilité de cette nouvelle. La re-

traite de M. de Saint-Vallier dans les circonstances actuelles a une certaine gravité, d'autant qu'on n'en indique pas les causes, qu'il serait pourtant fort utile de faire connaître.

On assure que MM. Constans et Cazot sont assez embarrassés relativement à l'application des décrets du 29 mars, parce qu'ils rencontrent une vive opposition de la part de leurs collègues.

Le ministre de l'intérieur a presque chaque jour une entrevue avec M. Gambetta à ce sujet.

La Patrie croit savoir qu'en prenant la parole à l'ouverture du conseil général de la Haute-Garonne, M. Constans annoncera positivement la suite de l'exécution des décrets du 29 mars.

D'après le même journal, la direction des cultes serait, assure-t-on, chargée de préparer un projet de loi modificatif des articles organiques annexes du Concordat.

Différents préfets viennent d'être chargés d'ouvrir des enquêtes sur certaines élections conservatrices de dimanche dernier.

Toujours le même système !

M. de Freycinet, en s'entretenant hier avec divers membres du Parlement restés à Paris, ne paraissait pas prévoir encore, au dire de nos honorables, une rupture des relations de la France avec le Saint-Siège.

On assure que le ministre de l'instruction publique va adresser à tous les provinciaux une circulaire pour leur signifier que

FEUILLETON DE L'ÉCHO SAUMUROIS.

Le Blessé de Gravelotte.

(Suite.)

Des semaines, des mois s'écouleront sans que cette promesse se réalisât. Un soir, enfin, triste soir d'hiver, où le mistral faisait rage autour de l'école, une voiture s'arrêta devant la porte...

Elle est pâle, enfiévrée, étrange.

— Ma mère, dit-elle, je pars pour Paris, où M. de Trévelec promet de me sortir de peine.

— Il redemande sa fille, il souhaite que ce soit moi qui l'éleve... Je ne puis pas les emporter tous les deux. Voulez-vous me garder la mienne ?

Avec empressement, la mère Lefebvre accepta.

— Mais toi, demanda-t-elle, quand reviendras-tu ?

— Qui sait ? répondit Madeleine.

Et, sans avoir embrassé ni sa mère ni sa fille, elle se hâta de remonter dans la voiture où celle du comte était restée.

le malheur nous l'a changée !... Elle n'a plus de cœur !

Durant la première année, Madeleine écrivit deux fois. Elle semblait satisfaite de vivre à Paris, dans une maison opulente.

Peut-être espérait-elle le retour de son mari et qu'il aurait refait fortune.

Disons-le de suite, afin de ne plus avoir à revenir sur ce triste personnage : il ne devait jamais reparaitre.

Il en fut de même de Madeleine ; ses lettres devinrent plus rares. Elles finirent par cesser.

Que devenait la pauvre petite délaissée, l'orpheline ? Elle était élevée, elle grandissait dans la maison de l'instituteur, qui la considérait comme sa propre fille.

« Le démon nous avait repris notre enfant, le bon Dieu nous l'a rendue ! » Et pour sa Jeanne, — car c'est de Jeanne qu'il s'agit, — la digne femme se refaisait jeune...

Jeanne ne souffrit donc pas de son abandon. Elle fut aimée, choyée plus encore qu'elle ne l'avait été Madeleine.

Seulement, on ne la gâta pas, celle-

là ; si le père Claude lui apprit tout ce qu'il savait, il s'appliqua surtout à lui communiquer cette précieuse vertu qu'il possédait lui-même et qui consistait à savoir se contenter de peu.

Celle-là, se disaient-ils, elle ne causera jamais de chagrin à personne !

Tout ce petit monde vivait donc heureux... Sauf un grave souci, celui de l'avenir.

A force d'y songer, on eut une inspiration. C'était vers l'époque de la première communion de l'enfant ; on venait de s'apercevoir qu'elle n'avait pas même été baptisée.

Non loin du village, s'élevait la maison de campagne d'une dame d'Alais, madame Désaubray, veuve d'un colonel d'artillerie.

Non loin du village, s'élevait la maison de campagne d'une dame d'Alais, madame Désaubray, veuve d'un colonel d'artillerie.

Quant à Bernard, il avait revêtu son grand uniforme de polytechnicien.

Qui ne l'aime, cet uniforme, et ceux aussi qu'il recouvre ! Un travail assidu, l'étude des sciences exactes les a mûris avant l'âge, mais sans rien leur

Un soir, le bonhomme Lefebvre endossa sa grande veste provençale et se rendit chez la veuve du colonel.

Elle et son fils avaient souvent témoigné au vieil instituteur plus que de l'estime, presque de l'amitié.

Après qu'il eut exposé son souci :

— Madame, conclut-il, si vous étiez assez bonne pour m'autoriser à demander à M. Bernard d'être le parrain de Jeanne...

Non-seulement madame Désaubray consentit au nom de son fils, mais elle s'offrit d'elle-même comme marraine.

A quelque temps de là, le congé de Pâques amena Bernard Désaubray.

La marraine était une de ces femmes dont la position, le caractère et la charité commandent le respect.

Impossible d'imaginer une plus intéressante et plus gentille filleule.

Quant à Bernard, il avait revêtu son grand uniforme de polytechnicien.

Qui ne l'aime, cet uniforme, et ceux aussi qu'il recouvre ! Un travail assidu, l'étude des sciences exactes les a mûris avant l'âge, mais sans rien leur

les aumôniers des lycées sont supprimés à partir de la rentrée des classes.

— Aussitôt la clôture de la session des conseils généraux, dit la *Liberté*, aura lieu un mouvement administratif qui portera principalement sur les sous-préfectures.

— L'Événement dit que M. Constans et M. de Freycinet ont eu un entretien relatif aux agissements des évêques dans les distributions des prix des Jésuites.

— Le *Gaulois* dit que l'exécution des décrets contre toutes les congrégations aura lieu entre le 26 octobre et le 31. Il y aura exception pour quelques congrégations de femmes.

— La démonstration navale est abandonnée.

Supprimons le nommé Dieu !

La commission supérieure du travail des enfants et filles mineurs employés dans l'industrie a émis, à l'unanimité, le vœu que, sur le certificat d'études primaires élémentaires délivré à ces enfants, toute mention concernant l'instruction religieuse fût supprimée.

De concert avec le ministre du commerce, le ministre de l'instruction publique a décidé qu'il y avait lieu de donner suite favorable à ce vœu, et vient d'adresser aux préfets une circulaire modifiant en ce sens la formule des certificats d'études primaires.

Etranger.

Caboul, 5 août.

Il se confirme que le général Roberts partira dimanche avec des troupes pour Candahar, et le reste des troupes quittera Caboul pour retourner immédiatement dans l'Inde.

Lahore, 5 août.

On s'attend à une bataille de jour en jour, et on craint un soulèvement de la part des tribus.

Athènes, 5 août.

Le *Journal officiel* publie aujourd'hui les décrets de mobilisation de l'armée et de convocation de la Chambre en session ordinaire pour le 20 septembre.

Chronique militaire.

LE RENVOI DE LA CLASSE 1875.

M. Thiersot, député, vient d'adresser la lettre suivante au ministre de la guerre :

« Monsieur le ministre,

» Une des questions qui intéressent le plus vivement l'opinion publique est, sans aucun doute, celle de la réduction du service militaire.

» Or, un des motifs pour lesquels cette question n'est encore qu'à l'état de projet, provient de ce que vous avez demandé à la commission de la Chambre des députés à

faire l'essai sur les contingents déjà sous les drapeaux avant que la loi fût discutée, de manière à pouvoir vous rendre compte des effets dont une telle mesure serait la suite.

» Cette raison était bonne, mais elle ne l'était qu'à la condition de ne pas être une promesse vaine, et, par conséquent, d'être mise à exécution.

» Or, la classe 1875, la première à être renvoyée dans ses foyers, a déjà trois ans et huit mois de présence sous les drapeaux ; elle a donc actuellement fait huit mois de plus qu'il ne serait nécessaire pour l'essai du projet de la commission, qui fixe à trois ans la durée du service militaire, et elle a fait quatre mois de plus que n'en exige le projet ministériel, qui demande quarante mois, c'est-à-dire trois ans et quatre mois.

» Cependant aucun ordre n'a été donné au sujet de l'époque du renvoi de cette classe.

» Qu'attendez-vous pour mettre votre promesse à exécution, pour faire l'essai que vous avez demandé ?

» Voir distribuer des drapeaux, passer des revues, ordonner des fêtes militaires, tout cela intéresse, je le veux bien, la majorité des pères de famille, mais ne les occupe cependant pas autant que de savoir à quelle époque on leur rendra leurs fils actuellement sous les drapeaux.

» J'espère, monsieur le ministre, que vous voudrez bien faire cesser au plus tôt leur inquiétude et qu'ils ne tarderont pas à apprendre le renvoi de la classe 1875.

» Veuillez agréer, monsieur le ministre, etc.

» THIERSOT, député. »

Nous ne sommes pas partisans d'une réduction exagérée du service militaire, mais nous croyons que l'on devrait, d'ores et déjà, savoir à quoi s'en tenir sur l'époque à laquelle la classe 1875 sera libérée.

Trop d'intérêts sont en jeu pour que le silence des bureaux de la rue Saint-Dominique ne paraisse pas singulier.

Tribunaux.

Cour d'assises de Maine-et-Loire.

Audience du jeudi 5 août.

Affaire Antoine Tessier. — Homicide volontaire et vol qualifié.

Cette affaire est la plus importante et la plus longue de la session. Vingt-six témoins sont entendus, et l'audience n'est levée qu'à deux heures après minuit.

Voici l'acte d'accusation :

« Le 8 juin 1880, vers 3 heures après midi, les sieurs Guillemet, Saumureau et Hétrau, retirèrent de la Loire, au lieu dit Beaulieu, commune de Saumur, le cadavre du sieur Richard, Modeste, âgé de 33 ans, meulier, né à Theuley (Haute-Saône), ayant demeuré en dernier lieu à Cinq-Mars. Ils constatèrent que les poches du pantalon qu'il portait étaient complètement retournées et remarquèrent sur la rive une trainée de sang de 50 centimètres de longueur sur en-

viron 2 mètres de largeur. Le cadavre portait, outre des éraillures récentes et des ecchymoses, une plaie contuse, profonde de l'épaisseur du cuir chevelu et longue de 3 centimètres, en arrière de l'oreille gauche. L'autopsie a établi que la mort a eu lieu dans l'immersion et a été produite par une congestion cérébrale et que les blessures ont été faites avant la mort par un instrument contondant. Les indices d'un crime résultaient de ces constatations ; des soupçons ne tardèrent pas à se porter sur le nommé Tessier, Antoine, âgé de 48 ans, ouvrier chapelier à Saumur, qui avait été vu le jour même, dans les environs, par plusieurs témoins. Un sieur Haumasson, ouvrier boulanger, déclara que le 8 juin, vers 4 heures du matin, se rendant avec Tessier au cabaret tenu par une femme Latreille et situé près des rives de la Loire, il vit, à peu de distance du cabaret, le sieur Richard couché sur l'herbe, portant un sac noir en bandoulière et le fit remarquer à l'accusé.

» Peu de temps après leur entrée dans le cabaret, Tessier disparut tout à coup sans rien dire à son compagnon qu'il laissa seul. Après avoir attendu assez longtemps et vainement son retour, Haumasson se dirigea vers Saumur. Il était arrivé à peu de distance du bureau de l'octroi lorsque l'accusé Tessier le rejoignit. Il était pâle et tout mouillé jusqu'aux épaules. Haumasson remarqua qu'il portait une chaîne de montre en argent qu'il ne lui avait pas vu auparavant. Interrogé sur ce fait, Tessier prétendit qu'en sortant du cabaret de la femme Latreille, il s'était dirigé vers l'endroit où se trouvait Richard, lia conversation avec lui, et le suivit sur le bord du fleuve ; que bientôt une dispute suivie d'une lutte surgit entre eux, qu'il porta alors un coup de poing à Richard qui l'étendit sur le sol, et dans cette position lui asséna, avec le talon de son soulier, un coup sur la tête ; qu'ensuite il le prit à bras-le-corps et qu'ayant perdu l'équilibre, il tomba avec lui dans l'eau. Il prétendit en outre avoir trouvé sur le sol la montre de Richard et ne l'avoir ni fouillé ni dépouillé de son porte-monnaie.

» Ces allégations sont erronées sur l'un des points. En effet, il a été constaté que l'accusé était d'une force musculaire supérieure à celle du sieur Richard et qu'il ne portait sur le corps, au moment de son arrestation, qui a été effectuée le lendemain de la scène, aucune trace de violence. Il n'est pas exact qu'il soit tombé dans l'eau, comme il le prétend, puisqu'il n'était mouillé que jusqu'aux épaules et que, dans le dos, la partie supérieure de son vêtement, ainsi que le col de sa chemise, étaient secs. Il y a au contraire, d'après ces constatations, lieu de supposer qu'il n'est entré dans l'eau que pour essayer de pousser le cadavre de sa victime jusque dans le courant. Il n'est pas non plus admissible qu'il n'ait pas retourné les poches du pantalon de Richard et qu'il ait trouvé par terre la montre et la chaîne de celui-ci. Tout établit, au contraire, qu'il s'est emparé du porte-monnaie et de l'argent de la victime, et qu'il les a cachés, comme il avait fait, dès son retour à son domicile, pour la chaîne et la montre.

» L'accusé Tessier a une mauvaise conduite, il a déjà été condamné deux fois pour vol et une fois pour voie de fait. En conséquence, Tessier, Antoine, est accusé :

» I. D'avoir, le 8 juin 1880, à Saumur, soustrait frauduleusement une montre avec sa chaîne en argent et un porte-monnaie contenant une somme indéterminée appartenant au sieur Richard, et ce : 1° avec violence ; 2° lesdites violences ayant laissé des traces de blessures ou de contusions.

» II. D'avoir, le 8 juin 1880, à Saumur, commis volontairement un homicide sur la personne du sieur Richard, avec cette circonstance que ledit homicide a précédé, accompagné ou suivi le crime de vol ci-dessus qualifié. »

Tessier, dont l'attitude est presque cynique, nie l'homicide, mais avoue le vol de la montre. Il prétend qu'une dispute s'est engagée entre Richard et lui, et que ce dernier, lui ayant lancé un coup de poing, il a riposté, a renversé Richard, lui a donné un fort coup de pied, et comme ils se trouvaient sur une pente conduisant à la Loire, Richard aurait roulé dans l'eau avec lui, et que seul il a pu se retirer.

L'audition des nombreux témoins (26) nous apprend le cas qu'on doit faire des assertions de l'accusé.

A huit heures, l'audience est suspendue pour une heure.

A neuf heures, M. Jeanvrot, substitut du procureur général, prononce le réquisitoire. C'est avec un soupir de soulagement que l'on voit le ministère public céder la parole à M^e Lucas, défenseur de l'accusé.

La plaidoirie de l'éloquent avocat a duré une heure et demie. M^e Lucas a raillé très-spirituellement le ministère public de ses hypothèses entassées les unes sur les autres et il a prouvé que la victime, Richard, bien loin d'être, comme se plaisait à l'appeler M. Jeanvrot, « un parfait ouvrier », n'était qu'un ivrogne consommé. Il prouve ensuite que cet homme, d'après l'avis des médecins, est mort de congestion cérébrale. Mais reste à savoir qui a produit cette congestion. L'honorable défenseur fait tous ses efforts pour écarter le vol et la préméditation.

« Mon client, dit M^e Lucas, n'a que dix-huit ans ; il s'est battu avec Richard sans intention de lui donner la mort, ce n'est pas autre chose que l'acte d'un homme qui avait trop bu.

» Un fonctionnaire de la République, qui vient de recevoir de l'avancement, a été condamné à deux mois de prison pour affiliation à l'Internationale. Comme on reprochait au gouvernement, dans une assemblée publique, de soutenir de tels fonctionnaires, un sous-secrétaire d'Etat, parlant au nom de son chef, répondit que les actes qu'on reprochait à ce fonctionnaire n'étaient « qu'un péché de jeunesse ». Eh bien, je dirai, moi, avec autant de raison, que ce qu'on reproche à mon client, ce n'est « qu'un péché de jeunesse ». Et puisque nous sommes sous un régime d'égalité, comparons et soyons aussi indulgent envers l'un qu'envers l'autre.

» Enfin, M^e Lucas conjure M. les jurés

enlever du charme et de la poésie de leurs vingt ans. Bien au contraire, ils ont été préservés de cette déflorance précoce qui trop souvent flétrit la jeunesse oisive. Par la physiologie, ce sont encore des adolescents ; par le savoir et par une certaine gravité qui leur sied bien, déjà ce sont des hommes.

En sortant de l'église, Bernard prit les deux mains de sa filleule et lui dit avec émotion :

— Jeanne... Ce n'est pas un engagement banal que je viens de contracter vis-à-vis de toi... Me voici ton parrain, c'est-à-dire ton second père...

Et sur un de ces regards qui ne s'oublient pas, on s'était séparé.

Quelques mois plus tard, Claude Lefebvre reçut une lettre cachetée de noir.

Le père Claude avait reconnu l'écriture de Madeleine.

Pressant une triste nouvelle, il monta dans sa chambre, il s'y renferma pour briser le cachet de deuil.

Une seconde enveloppe, également close, était contenue dans la première. Entre les deux, il y avait quelques billets de banque, une lettre.

« Mon père, écrivait Madeleine, je vous adresse mes économies de dix ans ; c'est l'héritage de ma fille.

» Quand ce dépôt vous arrivera, je ne serai

plus. Je me sens atteinte d'un mal dont on ne guérit pas.

» Pardonnez-moi, vous et ma mère, les chagrins que je vous ai causés. Ne me jugez pas trop sévèrement... Il y avait dans ma vie un secret.

» Ce secret est renfermé sous la seconde enveloppe. Ne l'ouvrez que le jour où la petite aurait besoin d'une protection, d'une fortune.

» Alors, seulement, apprenez tout, mon père, et, suivant ce que vous conseillera votre conscience, agissez. »

Quelque étrange que lui semblât ce testament, Claude Lefebvre résolut de se conformer au dernier vœu de la mourante.

Il mit sous clé la mystérieuse enveloppe, et n'apprit à sa femme que ce qu'elle devait savoir.

Les deux vieillards eurent un long entretien qui ne fut pas sans larmes. En dépit de tous ses torts, Madeleine n'était-elle pas leur fille !

Puis, ayant appelé Jeanne, ils lui dirent : — Il faut prendre le deuil, mon enfant, tu n'as plus de mère !

Sa mère !... elle ne l'avait pas connue. Ses souvenirs ne lui rappelaient pas même une vague image, une caresse.

Mais il y a quelque chose de si doux et de si tenace au cœur dans ce nom de mère, que la pauvre abandonnée se croyait certaine de la revoir un

jour et de s'en faire aimer. Ce fut surtout la perte de cette espérance qu'elle pleura.

Une bien autre douleur l'attendait :

La mort de sa grand-mère Lefebvre.

Rude épreuve pour le vieux Claude ! Ses soixante-cinq années, si vertement portées jusqu'alors, l'accablèrent tout à coup. Il lui fallut prendre sa retraite.

Une retraite de maître d'école ! Quelque chose comme cinquante écus de rente !

D'après le conseil de madame Désaubray, le bonhomme Lefebvre vint habiter Alais. Il y pouvait espérer quelques leçons, quelques travaux d'écrivain public. Jeanne, d'ailleurs, était une habile couturière. Tout en administrant le ménage de son grand-père, — et Dieu sait quelle bonne petite ménagère c'était déjà ! — elle travaillait de son aiguille, elle irait en journée dans les premières maisons de la ville.

Sa marraine l'avait recommandée partout ; elle était sa meilleure cliente. Deux fois par semaine même au pavillon d'été — car la voiture venait la prendre et la ramenait le soir — Jeanne allait chez la veuve du colonel. Elle s'y voyait traitée comme l'enfant de la maison.

Qui ne se fût attaché à l'orpheline ! Elle était si reconnaissante, si laborieuse, et, ce qui ne gâte rien, elle devenait si jolie !... Madame Désaubray, qui, presque seule, avait ses heures de tristesse,

se fit une douce habitude de causer avec sa filleule ; elle se plut à compléter son éducation. Il y avait là un piano qui ne s'ouvrait plus que bien rarement. On le remit en état pour Jeanne ; et comme l'intelligente écolière était stimulée par un vif désir de satisfaire sa maîtresse, elle fit des progrès rapides.

Pendant ce temps, le jeune parrain courait le monde. Au sortir de l'École d'application de Metz, il avait débuté dans la carrière militaire par la campagne d'Italie. Il en revint lieutenant, et dans l'artillerie, comme son père.

On ne le voyait qu'aux rares intervalles des congés. Il avait toujours quelques bonnes paroles, un compliment, un cadeau pour sa filleule. Mais ce n'était encore qu'une enfant. Il la considérait comme une sœur.

Quant à Jeanne, chacune de ses visites renouvelait dans son âme les profondes émotions de la journée du baptême. Le plus beau, le plus généreux des hommes, c'était pour elle son parrain Bernard.

Arriva l'expédition du Mexique. Le lieutenant Désaubray partit dès les premiers. Cette fois, ce fut une longue absence.

Elle se prolongea d'une maladie, la fièvre des Terres-Chaudes, qui contraignit le capitaine — il revenait capitaine — à s'arrêter plus de six mois en Amérique.

(A suivre.)

CHARLES DREYER.

d'écarter toute préméditation et d'accorder à son client le bénéfice des circonstances atténuantes. »

Le jury, après en avoir délibéré, rapporte un verdict affirmatif, écarte la préméditation et accorde à Tessier le bénéfice des circonstances atténuantes.

En conséquence, la Cour condamne Tessier à 15 ans de travaux forcés et à 10 ans de surveillance.

Ainsi finit la session du 2^e trimestre.

Chronique Locale et de l'Ouest.

A la distribution des prix DU COLLÈGE COMMUNAL.

M. le Préfet. — «... Telle est » — c'est-à-dire parfaite — « telle est l'éducation universitaire. »

« L'autre » — c'est-à-dire l'éducation libre, telle par exemple que les professeurs de l'Institution de Saint-Louis la donnent aux enfants de Saumur — « l'autre considère la raison comme une FACULTÉ PERNICIEUSE, son emploi comme un libéralisme d'esprit, elle cherche à engourdir la raison dans les enfants. »

Bravo ! bravo ! s'écrient d'un même esprit Monsieur le Sous-Préfet, Monsieur le Maire et ses Adjoints, et tous Messieurs les Conseillers, etc., etc.

Voilà des Messieurs bien renseignés !

Il y aurait beaucoup à dire ; un mot seulement pour aujourd'hui.

L'Université délivre les diplômes de bachelier aux jeunes gens qui, dans les examens publics, font preuve de science et de raison ; or, il se trouve que l'Institution de Saint-Louis a fait recevoir, en quelques semaines, sept bacheliers.

A Saumur, donc, l'Université prononce que les jeunes gens élevés par les prêtres n'ont point de raison, ou si peu que rien ; — à Poitiers, l'Université juge qu'ils en ont beaucoup et l'emploient fort bien.

A qui entendre ?

Messieurs, vous dirait Molière, accordez vos fûts... ou contentez-vous de jouer la Marquillaise.

Les tribunes de l'Ecole de cavalerie pour le carrousel du lundi 23 août sont construites. La tribune de la musique a reçu d'importantes réparations.

Hier, le tribunal de police correctionnelle de Saumur, après avoir entendu le ministère public dans ses conclusions dans l'affaire de M. Gigot contre le *Courrier de Saumur* et le *Patriote de l'Ouest*, a rendu son jugement par lequel il condamne :

Le *Courrier de Saumur*, à 200 fr. d'amende et à l'insertion du jugement dans cinq journaux ;

Le *Patriote*, à 150 fr. d'amende et aux mêmes publications du jugement.

Le sieur Baptiste Bézard, sabotier, place

de Nantilly, a été trouvé hier soir pendu dans son grenier.

On ignore la cause de cet acte de désespoir. Bézard était veuf depuis plusieurs années et était âgé de 43 ans.

Les instituteurs du canton de Candé viennent, à leur tour, d'envoyer à M. Paul Bert une adresse dans laquelle ils le félicitent de son zèle pour la cause de l'instruction gratuite, obligatoire et laïque. Voici les noms de ces instituteurs :

MM. Joubert, à Candé ; Hilaire, à Loiré ; Cognée, à Freigné ; Vaugoin, à Chazé-sur-Argos ; Coudrin, à Angrie ; Gillot, instituteur adjoint, à Candé ; Vaugoin, à Freigné.

Ces messieurs, nous le répétons, craignent étrangement la concurrence de l'enseignement chrétien : écarter ses rivaux, c'est triompher sans gloire. (Etoile.)

Le Gaulois nous apporte cet écho des élections dans les départements :

« Dans le département de l'Orne, il paraît que cela a été une véritable guerre aux couteaux contre les conservateurs, et que la terreur produite par l'intervention administrative a été telle, que M. Dugué de la Fauconnerie, représentant du canton de Nocé depuis plus de quinze ans, n'a pas trouvé, dans plusieurs communes, de gens qui osassent se charger du soin de distribuer ses bulletins. »

« Quel joli régime ! »

Hélas ! oui, bien triste ! dit l'Union de la Sarthe.

Des choses à peu près semblables se sont produites dans la Sarthe, — en particulier dans le troisième canton du Mans.

Les républicains usent de tous les moyens. La conscience et l'honnêteté des électeurs finiront-elles par se révolter contre de tels procédés ?

Les élections du 1^{er} août ont été, écrit-on de Fontenay-le-Comte, dans divers cantons de la Vendée, signalées par des violences radicales.

Comme nous le disions avant-hier, dans la commune de Chavagnes-les-Redoux, canton de Pouzauges, où le candidat conservateur, M. de la Débuterie, a été élu, son distributeur de bulletins, un très-brave homme, a été tellement maltraité par un groupe de radicaux, qu'il a fallu appeler en toute hâte le médecin et un prêtre. Le médecin, bien que radical, a déclaré qu'il ne pouvait pas répondre de la vie du malade.

Liberté, Egalité, Fraternité.... ou la mort !

Nous lisons dans le *Grand Journal* :

« On assure qu'un traité vient d'être signé entre M. Duquesnel et M^{lle} Sarah Bernhardt, traité par lequel l'ex-sociétaire de la Comédie-Française s'engage, à partir du 5 septembre prochain, à faire une tournée dans l'Ouest et le Midi de la France. Le répertoire se composera de *Froufrou*, d'*Adrienne Lecouvreur*, et des autres créations de Sarah Bernhardt. »

» C'est égal, nous n'ambitionnons pas la

place des malheureux impressarii qui auront la chance de se trouver sur le passage de l'Etoile. Allez donc, avec la meilleure troupe de province, soutenir la comparaison. Résultat certain : splendides recettes pour M. Duquesnel et sa pensionnaire, abandon complet des théâtres après le passage de la troupe parisienne. »

ANGERS.

Dans le cours de la présente année scolaire, onze étudiants de la Faculté catholique de Droit d'Angers ont subi, devant les Facultés de l'Etat, des épreuves pour le doctorat ; huit ont été admis, dont un, M. Ruffier-Dufour, avec unanimité de boules blanches.

M. Barret, commissaire de marine en retraite, mort récemment à Angers, a légué au Bureau de bienfaisance une somme d'environ 100,000 fr. Il y a des charges présentes, mais le legs n'en est pas moins d'une importance réelle.

TOURS.

Le *Journal d'Indre-et-Loire* dit que, pendant son séjour à Tours, le prince Napoléon a visité l'hôtel Guoin, la cathédrale, la chapelle Saint-Martin, Plessis-les-Tours et l'ancienne abbaye de Marmoutier.

On nous signale le fait suivant qui s'est passé dimanche dans une des communes du canton de Tours-sud : un électeur républicain a mis deux bulletins dans l'urne avec l'assentiment de l'adjoint qui occupait la présidence du bureau.

Il n'est pas difficile avec des procédés semblables d'obtenir une majorité. Dans toute la France, d'ailleurs, on a constaté des faits de pression sans exemple et l'on n'en finirait pas si l'on voulait relever un à un tous les agissements de nature à violenter la volonté des électeurs.

Quant au fait que nous venons de signaler, il nous est garanti par des personnes dignes de foi, et nous fournirons des détails plus précis si nos adversaires politiques paraissent le désirer.

(*Indépendant d'Indre-et-Loire.*)

POITIERS.

Grandes manœuvres du 9^e corps d'armée.

Nous apprenons que, suivant une dépêche récente de M. le général de division commandant le 9^e corps d'armée, et communiquée officiellement à la Mairie de Poitiers, il a été arrêté que toutes les troupes dudit corps, appelées à prendre part aux grandes manœuvres d'automne, seront concentrées à Poitiers la veille de l'ouverture de ces grandes manœuvres (12 ou 13 septembre prochain), et y seront établies en cantonnement chez l'habitant, à l'exception de la cavalerie, ainsi que des 32^e et 68^e régiments d'infanterie, lesquels seront employés en service d'avant-postes hors de la commune.

Nous croyons savoir qu'un certain nombre d'officiers étrangers suivront ces manœuvres.

(*Journal de la Vienne.*)

SQUARE DU THEATRE.

Musique Municipale de Saumur.

Directeur : M. MEYER.

Concert du Dimanche 8 août 1880,
à 8 heures 1/2 du soir.

Programme.

1. Jemmapes, marche..... RYEMBAULT.
2. La Juive, fantaisie..... HALÉVY.
3. Peronnelle, polka pour piston.....
4. Faust, grande valse..... GOUNOD.
5. La Druidesse, marche..... GUILBERT.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 6 août.

Notre 5 0/0 est à 118.95 ; on a fait hier 119.10 ; l'Italien recule aussi de quelques centimes à 83.85 ; le Florin d'or 4 0/0 d'Autriche est à 75.90. Il s'opère sur tous ces cours une sorte de travail de tassement.

Nos valeurs de crédit ont une attitude excellente, elles dépendent du marché du comptant, sur lequel les ordres continuent à être nombreux. La Banque d'Escompte et la Banque Hypothécaire conservent presque tout l'avance qu'elles ont conquise. La clientèle des obligations 500 francs 4 0/0 de la Banque Hypothécaire devient de jour en jour plus nombreuse.

Le Crédit foncier est à 1,267.50. Il y a un léger recul. Mais les cours actuels sont satisfaisants et prouvent que les impressions générales du marché sont bonnes.

Le Crédit lyonnais est à 925 ; la Banque de Paris fait 4,065 ; la Banque parisienne a rétrogradé de 670 à 655 sous l'influence des ventes du comptant. Une prime de 155 francs paraît encore excessive. Il y a un bénéfice de 100 francs par titre à vendre à 600 francs des actions de la Rente foncière parisienne et à acheter en échange à 500 francs des actions des Immeubles de Paris.

La Société générale française de crédit est fort bien tenue. Ce titre procurera de larges bénéfices à ses détenteurs.

Il y a des transactions animées sur les Bons privilégiés de l'Assurance financière. Nous suivrons les mouvements de ce titre, l'un des plus intéressants qui existent sur le marché, car il n'y a pas de placement plus avantageux.

L'action de la Réassurance est demandée à 722.50.

UNE HEUREUSE DÉCOUVERTE.

Un pharmacien de Marcouleux, M. MARÉCHAL, vient de découvrir un merveilleux remède, le *Spasalgique*, qui enlève instantanément les névralgies et les migraines, les maux de dents et les maux de tête.

Le *Spasalgique-Maréchal*, qui coûte 2 fr., se trouve dans les bonnes pharmacies. — Le dépôt à Saumur est chez M. NORMANDINE.

Un bon Conseil pour tout le monde.

La plupart des maladies qui frappent l'humanité, l'Anémie, le Rachitisme, les Dartres, les Eczémas, la Phthisie, la Goutte, le Cancer, etc., ont pour cause une altération du sang.

Le *ROB LECHAUX*, merveilleuse concentration des principes toniques, rafraîchissants, dépuratifs et iodurés du Cresson, de la Salsepareille rouge, du Quina et de l'éc. d'or, amères, purifie le sang, chasse les principes morbides et les vices impurs causes de maladies ; détruit tous les restes des affections spéciales ; stimule l'appétit, active la nutrition et la formation des globules rouges du sang, tonifie les fibres et les chairs ; donne en quelques jours aux jeunes filles anémiques, aux enfants pâles, chétifs et lymphatiques, les couleurs, les forces et la gaieté ; réveille les fonctions vitales ; rend la vigueur qui s'enfuit aux convalescents, aux personnes sur le retour et aux vieillards affaiblis ; équilibre les éléments du sang et prévient ainsi l'appoplexie et la congestion. — Le fl. 4 fr. ; 6 fl. pour 1 cure, expédiés fr. 24 fr. Dép. gén. LECHAUX, Ph^{en}, rue St-Catherine, 164, Bordeaux. Broch. inter^{le} fr. Nombreuses attestations. Saumur, pharmacie Normandine, et toutes les bonnes pharmacies.

FEUILLETON DE L'ECHO SAUMUROIS.

L'ORPHELINE DU 41^e

(Suite.)

Je détournai le tête. Il fit un signe, et les barbes de la plume de Doli effleurèrent mes talons. A ce chatouillement, mon corps se tordit, mes membres se crispèrent. J'ouvris la bouche pour crier grâce. Crott mit du pilau entre mes dents et appliqua sa large main sur mes lèvres. J'étouffais, mâchant le pilau en une angoisse nerveuse ; elle se baissa et m'insuffla de l'air par les narines ; l'aliment coula lentement dans la gorge ; j'étais vaincue ; j'avais mangé.

— Infâmes bourreaux ! frissonnai-je.

— El-Méram, quelques jours après, me passa au cou ce collier à boules de corail et agrafa au poignet de Zarie (qu'il avait achetée) le pareil bracelet, en disant : Que ton œil surveille son œil, que ton pas suive son pas, que ton ombre soit son ombre. Ta vie me répond d'elle : il me liait à Zarie ; elle était rivée à moi.

Il y a des atrocités devant lesquelles la pensée recule. J'en entrevoyais une dans ce collier et ce bracelet.

— Néréisse, dégrate ton collier.

— Sais-je comment il s'ouvre ?

— Tu ne l'ôtes jamais ?

— Le prends-tu pour une parure ? fit-elle sourdement. Zarie a le secret du ressort ; une des boules de son bracelet complète chaque soir mon collier. Elle l'enfile dans la chaîne d'or, referme le ressort, et je suis sa prisonnière. Sa main est toujours là, prête à me saisir au moindre mouvement de fuite.

» Oh ! Hélène ! Hélène ! pourrais-je jamais redire les incroyables souffrances que j'endure depuis six ans ?

» Je suis torturée jour par jour, heure par heure, minute par minute, par la comparaison de ce que j'aurais pu être avec ce que je suis. Oh ! pourquoi ai-je entrevu une autre destinée que celle qui m'était réservée ? Pourquoi votre civilisation m'a-t-elle apporté assez de lumière pour me faire reconnaître l'obscurité de ma nuit et pourquoi n'a-t-elle mis aucune étoile à mon ciel ? Pourquoi son flambeau, en éclairant ma dégradation, n'a-t-il pas illuminé mon sort ? Pourquoi les oppresseurs de notre peuple nous ont-ils dit : « Nous vous tirerons de la barbarie, nous élèverons la femme, nous venons vous régénérer tous, » et qu'ils n'ont pris que notre sol, fait entrevoir que leur bonheur à eux, et qu'ils laissent la femme dans l'avisement où ils l'avaient trouvée ? Ils n'ont rien fait pour

elle, ceux qui promettaient d'en faire l'égal de l'homme, et qui marchaient contre nous en s'écriant : « Pour Dieu et la liberté ! » Leur Dieu, ils nous le prêchent ; mais la liberté, nous la donnent-ils ? L'oppression rougit de l'opprimée ; loin de l'élever à lui, il la méprise. Plus avilie que jamais, ses maîtres la brutalisent, et il y a si peu à faire cependant pour la réhabiliter : l'aimer, la prendre pour compagne ; oui, pour compagne, car la bête de somme de l'Arabe, son esclave légitime, de par nos lois, sa machine à travail, est une femme comme les leurs.

» Elle a son intelligence, ses nobles aspirations, sa fidélité, son dévouement. Lorsqu'elle n'est pas complètement abrutie, elle tend à s'affranchir de sa situation misérable. Mais par où en sortir ? Tous la repoussent, depuis son père jusqu'aux nouveaux législateurs de son pays.

» J'en suis un exemple. Admise dans votre société, j'ai voulu en faire partie ; j'ai laissé parler mon cœur, et celui que j'ai aimé m'a rejetée comme une pária, au nom de cette même civilisation qui devait m'ennoblir. J'ai brûlé mes illusions à la flamme du savoir qui aurait dû me réchauffer et purifier l'illégalité de ma naissance et l'infériorité de ma race. Je suis ce que j'étais, une esclave ! Si mon maître me nourrit et m'entretient sans travailler, cette existence de houri arabe ne durera pas toujours. Je la dois à ma beauté. La beauté

passé ; quand je la perdrai, je paierai l'énorme arriéré de patience dont use envers moi El-Méram. Je connais mon sort. Hélène, sauve Djellie ! enlève ma fille à ce soleil de feu, à cette terre ardente, à ces cœurs de marbre, à ces monstres sans âmes, qui vendent leurs enfants et qui martyrisent leurs femmes ! »

Néréisse, les cheveux dénoués, la voix sauvage, le regard exalté, laissait enfin éclater l'immensité de sa douleur.

— As-tu donc cru, reprit-elle avec une véhémence croissante, que Djellie ne m'est point chère, que la nature n'a pas parlé en moi, comme elle parle au dernier des animaux ! Le sang de mon sang a mon amour maternel, mais j'ai dû le faire taire. Pour son bonheur à elle, j'ai privé Djellie de mes embrassements, je l'ai sevrée de mes caresses, je l'ai éloignée de moi ; si j'avais pu la haïr, je l'aurais haïe ; je l'abandonne aux esclaves des esclaves, ma bouche ne s'ouvre que pour lui adresser de dures paroles, mon regard ne s'arrête sur le sien que pour le pétrifier d'un éclair de commandement ou d'indifférence. Djellie ne m'a jamais dit : ma mère ! je ne lui ai jamais dit : ma fille !

(A suivre.) AUGUSTA GOUPY.



SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS
rendues sans médecine, sans purges et sans frais,
par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdisse-

ments, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant ou après certains plats compromettants : oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelluart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.
Cure N° 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des

maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalescière m'en a sauvé complètement. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PRYOLET, instituteur à Chey-soux (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAUD; BÉSSON, successeur de TIXIER; J. RUSSON, épicer, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et Co (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES	
DE SAUMUR	A POITIERS	A POITIERS	A ANGERS
6 h. — matin.	10 h. 30 matin.	10 h. 30 matin.	11 h. 55 matin.
8 h. 15 —	—	—	—
11 h. 25 —	—	7 h. 40 soir.	—
1 h. 17 soir.	—	1 h. 51 —	—
4 h. 55 —	—	—	—
7 h. 50 —	—	11 h. 48 —	—

DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES	
DE POITIERS	A MONTREUIL	A SAUMUR	A ANGERS
5 h. 50 matin.	9 h. 13 matin.	9 h. 59 matin.	—
8 h. 35 —	5 h. 17 soir.	6 h. 30 soir.	—
12 h. 15 soir.	8 h. 50 —	4 h. 25 —	—
6 h. 45 —	10 h. 47 —	11 h. 30 —	—

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 45.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 6 AOUT 1880.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	85	20	»	Crédit Foncier colonial	410	»	»	C. gén. Transatlantique	583	75	»
3 % amortissable	87	30	»	Crédit Foncier, act. 500 fr.	1270	»	»	Canal de Suez	1223	75	»
4 1/2 %	116	50	»	Obligations foncières 1877	361	1	»	Société autrichienne	596	25	»
5 %	118	80	»	Obligations communales 1879	473	1	»				
Obligations du Trésor	520	»	»	Obligat. foncières 1879 3 %	473	»	50				
Obligations du Trésor nouvelles	511	»	»	Soc. de Crédit ind. et comm.	725	»	5				
Dép. de la Seine, emprunt 1857	232	»	»	Crédit mobilier	620	5	»				
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	512	»	»	Crédit Foncier d'Autriche	745	5	»				
— 1865, 4 %	522	»	»	Est	755	2	50				
— 1869, 3 %	397	»	»	Est-Lyon-Méditerranée	1353	75	»				
— 1871, 6 %	397	»	»	Midi	1017	50	»				
— 1875, 4 %	520	»	»	Nord	1603	75	6 25				
— 1876, 4 %	522	»	»	Orléans	1216	25	»				
Banque de France	3495	»	15	Ouest	815	5	»				
Comptoir d'escompte	945	»	»	Compagnie parisienne du Gaz	1330	»	»				

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

GARE DE SAUMUR.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin	express-poste
6 — 45 —	(s'arrête Angers) omnibus-mixte
8 — 56 —	—
1 — 25 —	soir
3 — 32 —	—
7 — 15 —	express omnibus (s'arrête à Angers)
10 — 37 —	—

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin	direct-mixte
8 — 21 —	omnibus
9 — 40 —	express
12 — 40 —	soir omnibus-mixte
4 — 44 —	—
10 — 28 —	express-poste

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE BOUTIN ET ROUSTEAUX.

Les créanciers de la faillite de la société Boutin et Rousteaux, négociants en grains à Saumur, sont informés que les propositions de concordat faites par les faillis n'ayant obtenu que l'une des deux majorités voulues par la loi, la délibération est remise, conformément à l'article 509 du Code de commerce, au mercredi 11 août 1880, à une heure du soir, dans la chambre du conseil du tribunal de commerce de Saumur.

Le greffier, L. BONNEAU.

Etudes de M^{rs} LE BLAYE et M^{rs} LAUMONIER, notaires à Saumur.

A VENDRE

DE GRÉ A GRÉ,

LES IMMEUBLES

Dépendant de la succession de M^{me} veuve Courtade-Loiseleur.

Situés ville de Saumur, dont suit la désignation.

Rue de la Tonnelle, n° 28.

MAISON, composée de grands magasins au rez-de-chaussée et au premier étage; appartement au deuxième étage; mansardes; logement sur la cour.

Rue du Petit-Mail, n° 5, et rue des Basses-Perrières, n° 2.

MAISON, avec jardin, écurie et remise.

Rue des Basses-Perrières, n° 4.

MAISON, avec jardin, écurie et remise. S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, à M. Eugène LOISELEUR, rue de Bordeaux, n° 31, et à M^{rs} LE BLAYE et LAUMONIER, notaires. (452)

Etude de M^{rs} MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

Par adjudication volontaire.

Le dimanche 8 août 1880, à midi précis.

En l'étude et par le ministère de M^{rs} MÉHOUS, notaire.

LES IMMEUBLES

Ci-après désignés.

Dépendant de la succession de M. Guillaume PRAX.

UNE MAISON, située à Saumur, rue Saint-Jean, n° 2.

UNE MAISON, située à Saumur, rue Saint-Jean, n° 4.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^{rs} MÉHOUS, notaire.

Etude de M^{rs} GAUTIER, notaire à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

APRÈS DÉCÈS.

Le mardi 10 août 1880, à midi, il sera procédé, au Pont-Foucard, à la vente aux enchères des meubles et objets mobiliers dépendant de la succession de M^{me} veuve Bimont, décédée au Pont-Foucard, commune de Bagneux.

On vendra :

Trois lits complets, linge, deux commodes, un secrétaire, trois armoires, bois, vin, batterie de cuisine et autres objets. (468)

A VENDRE

En trois lots.

Sur soumissions cachetées.

1295 PEUPLIERS ET 54 SAULES

Plantés au long du chemin de fer de Tours à Nantes.

S'adresser, pour prendre connaissance du cahier des charges, au bureau de M. l'ingénieur de la Compagnie d'Orléans (garé de Tours), aux chefs de sections et de districts de Tours, Angers, Langeais, Saumur et la Ménitrie.

Les soumissions devront être adressées, avant le 27 août, à M. l'ingénieur de la Compagnie du chemin de fer de Paris à Orléans, à Tours. (459)

A VENDRE

DEUX MAISONS

L'une située rue de Poitiers, n° 56, l'autre place Notre-Dame, occupée par M. Pinot.

S'adresser rue du Puits-Tribouillet, 4, ou à M^{rs} MÉHOUS, notaire.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine.

UNE MAISON

Située rue de la Tonnelle, occupée par M. Barré, épicer.

S'adresser même rue, n° 19.

MAISON

À LOUER.

PRÉSENTMENT,

Rue du Marché-Noir, n° 14,

Composée de :

Cinq chambres à coucher, salon, salle à manger, cuisine et jardin.

S'adresser à M. NANCROUX, quai de Limoges, n° 66, à Saumur. (289)

A LOUER

Présentement ou pour Noël 1880,

MAGASIN ET APPARTEMENT

S'adresser à la maison GERBEAUD, 4, rue d'Orléans, à Saumur. (406)

A LOUER

PRÉSENTMENT

BELLE MAISON BOURGEOISE

Avec cour, remise, écurie et jardin.

Située rue Beaurepaire, n° 25.

S'adresser à M. LORRAIN-BOUGHEREAU, 20, rue Saint-Jean, ou à M^{rs} MÉHOUS, notaire. (103)

A LOUER

PRÉSENTMENT,

MAISON

Située à Saumur,

RUE DE LA TONNELLE, Actuellement occupée par M. Courtet, négociant.

S'adresser à M. COURTET. (553)

A VENDRE

UN CAMION

N'ayant presque pas servi.

S'adresser à M^{me} TIREBOIS, au kiosque, place de la Bilange.

ON DEMANDE UN COMPTABLE

présentant de bonnes références. S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un jeune

désirant apprendre le commerce. S'adresser à la Ville de Paris.

Salez

au

Sel de Conserve

Conservation parfaite des VIANDES, BOUILLON, VOLAILLES, GIBIERS, LAIT, BEURRE, etc.

DEPOT chez tous les Marchands de Denrées alimentaires.

JOURNAL D'AFFICHES

5^e ANNÉE DE L'OUEST 5^e ANNÉE

PARAISANT LE DIMANCHE

Organe spécial pour la vente des Propriétés, Fonds de commerce et Industries.

Un numéro spécimen est adressé franco sur demande affranchie.

ADMINISTRATION : Rues Bodinier et de la Roë, Angers.

UN MÉNAGE demande une place : le mari comme jardinier, la femme pour le service de la basse-cour. S'adresser au bureau du journal.

LA GAZETTE DE PARIS

Le plus grand des journaux financiers NEUVIÈME ANNÉE Parait tous les Dimanches PAR AN Semaine politique et financière — Études sur les questions du jour — Renseignements sur toutes les valeurs — Arbitrages avantageux — Conseils particuliers par Correspondants — Échéances des coupons et leur prix exact — Cours officiels de toutes les valeurs cotées ou non cotées.

4 FRANCS

ABONNEMENTS D'ESSAI

2^e LA PREMIÈRE ANNÉE

Prime Gratuite LE BULLETIN AUTHENTIQUE des TIRAGES FINANCIERS et des VALEURS A LOTS. PARAISANT TOUTS LES 15 JOURS. Document inédit, renfermant des indications qu'on ne trouve dans aucun journal financier.

ENVOYER MANDAT-POSTE ou TIMBRES-POSTE 59, Rue Taitbout — Paris

LOSANGE PURGATIF

ANGÉMENT

GANGÉ PURGATIF



M^{rs} TRIGOT, rue des Saints-Pères, 33, Paris. Les deux purgatifs, 1 fr. par la poste. Se trouve dans toutes les pharmacies.

AVIS.

Le CHOCOLAT GUERIN-BOUTON est recommandé par les sommités médicales aux personnes faibles et aux convalescents; sa qualité supérieure, composée de cacao et sucre premier choix, en fait un aliment très-sain et en rend la digestion facile.

Se vend 2 fr. à 2 fr. 50 et 3 fr. le 1/2 kilogramme. Thés noirs extra mélangés supérieurs, 1 fr. 50, 2 fr. 50 et 4 fr. 50 la boîte.

À Saumur, chez MM. TRAVOU, confiseur, GARREAU-RATOUX, MOLLIAT fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie.

SPECIALITÉ DE CHEMISES

Confectionnées et sur Mesure.

SARGET-GIRAULT

6, rue d'Orléans, Saumur.

Les soins apportés à la confection de tous mes modèles ont donné à mes CHEMISES une grande réputation et un succès sans précédent.

Mes prix sont des plus modiques, et des coupeurs de première capacité vous feront toujours des chemises d'une coupe fort élégante et gracieuse.

Toutes les variétés de tailles se trouvent fabriquées à l'avance.

Chemises percale ou cretonne, couleurs variées, 3,90 — 4,50, 5,75 — 6,75.

Chemises blanches, devant toile, 4,75 — 5,75 — 7,75.

Chemises brodées, devant toile, belles dispositions, 9,75 — 12 fr.

Chemises blanches pour enfants de 4 à 16 ans, 4,75.

Chemises brodées pour communion (encolure de 31 à 34), 6,50.

Chemises, Gilets, Caleçons et Ceintures de Flanelle

MOUCHOIRS, FAUX-COLS et MANCHETTES

CHAUSSETTES en Coton, en Fil, en Laine et en Flanelle

CRAVATES DE TOUTES FORMES

CARTES CIVILES ET MONTRES

Spécialité de Parfumerie vendue au rabais

Pose et Fourniture de Cols et Manchettes sans apprêt.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.